

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SCEAUX

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 octobre 2010

mis à jour par arrêtés du 31 janvier 2011, du 29 avril 2011 et du 18 janvier 2012  
modifié par délibération du Conseil Municipal le 6 octobre 2011

**4-2-1B - PLAN DE LA ZPPAUP  
ET PERIMETRES DE PROTECTION  
DES BATIMENTS DE FRANCE**

Périmètre ZPPAUP

Abords Monuments  
Historiques classés  
(en sites classés et hors  
territoire communal)

Sites classés

Abords Monuments  
Historiques inscrits  
(en sites classés et hors  
territoire communal)

Périmètre de protection modifié

Édifices protégés au titre des  
Monuments Historiques

- 1 Villa Larrey
- 2 Le Chalet Blanc
- 3 Lycée Marie Curie
- 4 Église Saint Jean Baptiste
- 5 Lycée Lakanal
- 6 Villa Trapeznard
- 7 Ancien marché aux bestiaux
- 7bis Maison André Lurçat

Périmètres de protection suspendus  
dans le cadre de la ZPPAUP

Périmètres de protection conservés  
dans le cadre de la ZPPAUP

- 8 Portail du petit château
- 9 Pavillon de l'Aurore
- 10 et 10 bis Statues
- 11 Bassin circulaire
- 12 Entrée du Parc (pavillons des gardes, pont, fossé, groupe de Cuyseux)
- 13 Orangerie
- 14 Bassin circulaire
- 15 Balustrade des pintades
- 16 Bassin circulaire
- 17 Bain des Chevaux
- 18 Statue
- 19 Statue
- 20 Statue
- 21 Statue
- 22 Grand canal
- 23 Statue
- 24 Statue
- 25 Pavillon de Hanovre
- 26 Statue (Ansoy)
- 27 Bassin de l'octogone
- 28 Statue (Ansoy)
- 29 Villa Hennebique (Bourg-la-Reine)
- 30 Pavillon Colbert (Chatenay-Malabry)
- 31 Statue
- 32 Statue

- Secteur Centre ancien
- Secteur Pavillonnaire homogène
- Secteur Lotissement du Parc de Sceaux
- Secteur Résidence des Bas-Coudrais
- Allée d'Honneur
- Grands Lycées (protection MH)

